

2015
Bulletin municipal
Commune de Tromborn



Le mot du Maire



Une année de passée qui restera dans les mémoires comme l'année des attentats les plus meurtriers que la France ait connue depuis 1945 !

La crise économique qui n'en finit pas, un chômage toujours à la hausse qui touche toutes les tranches d'âge mais particulièrement notre jeunesse.

Deux élections ont ponctué cette année.

L'une départementale, la seconde régionale.

Pour la première on a vu le nombre de cantons divisé par 2 mais le nombre d'élus augmenter...où sont les économies promises? Le seul point positif, la réforme aura permis grâce au binôme homme femme d'avoir une Assemblée Départementale où la parité est de ce fait acquise.

Pour la seconde, elle concerne les nouvelles grandes régions, 10 départements du Grand-Est, là aussi la parité homme femme mais beaucoup trop d'élus à mon sens. La réforme nous promet des économies...je demande à voir.

Autre réforme en cours : la fusion des petites intercommunalités, il faudra à terme à minima 15000 habitants. A ce jour, il n'y a pas d'accord avec nos voisins aussi bien Bouzonville, Boulay que Creutzwald, le Préfet propose de fusionner La Houve avec le Warndt. Quoi qu'il en soit nous serons fixés pour juin 2016. Là encore on nous promet des économies, plus de services, plus d'efficacité. La seule chose dont on est sûr c'est que la taxe pour l'intercommunalité va augmenter.

Toutes ces réformes n'augurent rien de bon pour nos petites communes. Réforme après réforme nous perdons de notre autonomie. Mais restons positif et regardons l'avenir avec sérénité.

Vous trouverez dans le bulletin toutes les réalisations de l'année ainsi que les principaux évènements qui ont ponctué ces douze derniers mois.

Les projets pour 2016 sont nombreux : il faut finaliser la carte communale, terminer le terrain multisports et entrer dans la phase de réalisation du projet de réaménagement du bâtiment Mairie-Ecole-Salle des fêtes.

Je remercie les agents communaux pour leur dévouement et la bonne ambiance au travail, tout particulièrement Fred qui a passé 6 ans au service de la Commune et qui a choisi de nous quitter pour une nouvelle orientation professionnelle. Bon vent à toi, tu seras toujours le bienvenu à Tromborn. Merci à toute l'équipe du conseil municipal pour le travail accompli en 2015.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une Bonne et Heureuse Année 2016.

Que celle-ci vous apporte, à vous ainsi qu'à toute votre famille, Joie, Bonheur et surtout une très bonne Santé.

Gabriel CONTELLY, Maire de TROMBORN

Au revoir Fred !



Notre ouvrier communal, Frédéric KOSTRZEWA, a été embauché par la Commune le 1^{er} juin 2009, pour un remplacement qui s'est transformé en poste permanent.

Au fil des années, il a su créer des liens très forts avec la population. Son travail, il le connaît sur le bout des doigts. Il est devenu inutile de lui rappeler les diverses tâches qui lui incombent en fonction des saisons.

Le village, toujours propre, reflète bien l'état d'esprit de notre ouvrier communal.

Le 1^{er} septembre 2012, le Conseil municipal, délibère et propose sa titularisation.

En 2015, de nouveaux horizons s'offrent à lui. La décision fut difficile à prendre, sans doute, car tout le monde connaît son attachement à Tromborn.

Mais voilà, il décide de quitter sa place le 1^{er} octobre 2015. Son travail et sa gentillesse manqueront grandement à la commune.

Nous lui souhaitons d'avoir choisi la bonne voie afin de poursuivre sa carrière professionnelle.

Bonne Continuation !!!

Le Maire,
Les Adjointes,
Les Membres du Conseil Municipal,
Et le Personnel Communal



Vous présentent leurs

MEILLEURS VOEUX POUR 2016

Que cette Nouvelle Année vous apporte à tous

PAIX, SANTE ET BONHEUR



Les finances publiques

Le compte administratif 2014

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fournitures et services	52 309,02		
Charges de personnel	29 711,10		
Reversement impôt Département	23 000,00		
Autres charges de gestion courante	31 648,54		
Produit de service		29 826,95	
Impôts et taxes		96 030,00	
Dotations		71 752,89	
Produit de gestion courante		13 941,98	
Produits exceptionnels		71,53	
Report N-1		69 889,33	
TOTAUX	136 668,66	281 512,68	144 844,02

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Travaux	48 662,87		
Report N-1	204 561,57		
Dotations fonds divers		6 618,56	
Excédents de fonctionnement		268 929,57	
TOTAUX	253 224,44	275 548,13	22 323,69

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2014 : **167 167,71**

Fiscalité directe locale :

Le taux des quatre taxes communales reste inchangé par rapport à l'année dernière :

	Commune	CCLH	Départ.	Région	Autres
Taxe d'habitation	12.16%	2%			0.242%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	5.92%	0.736%	12.96%		0.25%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	33.94%	4.8%			10.10%
Cotisation Foncière des Entreprises	17.35%				

Le budget 2015

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	79 100,00	Atténuation de charges	150,00
Charges de personnel	45 900,00	Produits services	24 690,00
Atténuation de produits	21 172,00	Impôts et taxes	56 051,00
Autres charges	44 000,00	Dotations	50 394,00
Charges financières	100,00	Autres produits	14 000,00
Charges exceptionnelles	300,00	Produits exceptionnels	1 000,00
Dépenses imprévues	13 805,00	Résultat Reporté	145 339,13
Virement à l'investissement	87 247,13		
TOTAL	291 624,13		291 624,13

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Immobilisations incorporelles	2 000,00	Subventions	118 454,00
Immobilisations corporelles	23 000,00	Dotations	4 666,00
Immobilisations en cours	5 000,00	Virement du fonctionnement	87 247,13
Opérations d'équipement	193 374,82	Solde d'exécution	22 323,69
Dépenses imprévues	9 316,00		
TOTAL	232 690,82		232 690,82

Les restes à réaliser (inclus dans le budget)

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Matériel Roulant	10 000	Subvention Bâtiment	78 000
Autre matériel	2 000		
Matériel de bureau	4 000		
Opération Mairie-Ecole	2 500		
Opération Presbytère	2 500		
Immobilisation corporelles	3 000		
TOTAL	24 000		78 000



Le bilan 2015

Forêts

<u>Dépenses</u>	40 630 €
◆ Dégagement et débroussaillage	18 467 €
◆ Travaux sylvicoles et plantations	3 315 €
◆ Coupes de bois + débardage	16 136 €
◆ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	2 712 €
 <u>Recettes</u>	 46 289 €
• Vente de grumes	39 036 €
• Affouage	6 603 €
• Remboursement forfaitaire	650 €

Dépenses de fonctionnement en 2015

- Participation Ecole maternelle (3 semestres facturés en 2015) (1 seul semestre avait été facturé en 2014)	14 776 €
- Participation Ecole hors Regroupement scolaire (de juin 2014 à août 2015)	805 €
- E.D.F. (éclairage public)	5 509 €
- Eau	1 347 €
- Fuel-oil domestique	2 732 €
- Achat carburant pour matériel	670 €
- Assurances	3 971 €
- Impôts et taxes	3 347 €
- Syndicat d'assainissement de la Dumbach (2 factures)	10 266 €
- Frais de personnel (charges comprises)	33 078 €
- Indemnités de fonction	14 052 €
Participation de l'Etat	-2 812 €
Reste à charge pour la commune	11 240 €
- Fêtes et Cérémonies	3 632 €

Recettes

- Dotation globale de fonctionnement allouée pour 2015	34 581 €
reçue au 30/11/15	27 020 €
- Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2015	70 864 €
Reçus au 30/11/2015	67 272 €
- Location de logements + terrains communaux	22 178 €
- Remboursement T.V.A .sur travaux 2014	5 253 €
- Subvention bâtiment communal (accordée en 2013)	78 214 €
- Taxe d'aménagement	1 894 €

Trésorerie réelle au 22 décembre 2015 : + 262 309 €

Au fil des délibérations

20 février 2015

N° 2015-01 : Repas des Anciens

Date retenue pour le Repas des Anciens : le 18 octobre 2015

N° 2015-03 : Travaux sylvicoles

Programme des travaux sylvicoles présenté pour un montant H.T. de 13 440,00 €.

N° 2015-05 : Convention MATEC

Décision de confier au Service MATEC (Moselle Agence Technique) auquel la commune est adhérente une étude de faisabilité relative au réaménagement de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes dont les travaux de mise en conformité pour l'accessibilité Handicapés pour un coût forfaitaire de 3290 €HT

N° 2015-06 : Aire de jeu et citystade : désignation des entreprises retenues

Décision de confier la conception, fourniture et pose d'une aire de jeu et d'un terrain multisport à l'entreprise Engel pour un montant total HT de 45 900€ répartis en deux lots (18 400 €HT pour le lot 1 aire de jeu et 27 500 €HT pour le lot 2 terrain multisports).

N° 2015-07 : Changement du mobilier de la salle de réunion

Achat de nouveau mobilier pour la salle de réunion (tables et chaises)

Divers

* Le Maire propose à l'assemblée d'organiser l'opération « village propre » le samedi 28 mars 2015.

10 avril 2015

N° 2015-08 : Vote du Compte Administratif 2014

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

N° 2015-09 : Vote du Compte de Gestion 2014

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

N° 2015-11 : Vote des taxes locales

Détaillé par ailleurs dans le bulletin

N° 2015-14 : Motion de soutien au Collège de Falck

Adoption d'une motion de soutien au collectif des enseignants et demande le maintien à 13 classes au collège de Falck dont 4 classes de 3^{ème}.

N° 2015-17 : Subvention au Conseil de Fabrique

Versement d'une subvention de 1 000 € au Conseil de Fabrique dans le cadre du changement de la chaudière du presbytère.

Divers

** Le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion communautaire et informe l'assemblée qu'un fonds de participation est alloué à chaque commune de la CCLH. Pour la Commune de Tromborn c'est un fond de concours de 33 738 € qui est prévu pour 6 ans. Cette enveloppe permettra de participer au financement de certains investissements (exemple aire de jeux)*

26 juin 2015

N° 2015-18 : Adhésion à la CUMA du Millénum de Boulay

Adhésion à la CUMA du Millénum de Boulay pour les travaux de débroussaillage des voies communales. pour un montant de 225 €HT (parts sociales).

N° 2015-19 : Modification des critères soumis à la taxe d'aménagement

Exonération en totalité de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable avec prise d'effet le 01/01/2016.

N° 2015-21 : Achat des illuminations de Noël

Vu le mauvais état de certaines des illuminations de Noël, décision d'acquisition de nouvelles illuminations pour un montant HT maximal de 2 000 €

N° 2015-24 : Carte communale : Choix des zones à urbaniser

Le Maire expose que dans le cadre de la mise en place de la Carte communale, il est nécessaire de définir les zones à urbaniser sur le ban communal. Deux zones sont ressorties d'une première étude de terrain :

- Derrière l'église, secteur 4 de l'étude ITB
- Les vergers situés entre la rue du 12 décembre 1948 et la Rue du Général de Gaulle, lieudit Bungert, secteur 5 et 6 de l'étude ITB
- Pour les terrains du secteur 4, après délibération, le Conseil municipal charge le Maire de contacter tous les propriétaires de la zone afin de connaître leurs intentions quant à une vente de leurs terrains à la Commune et de faire une étude de faisabilité pour la viabilisation de cette zone afin de déterminer les coûts dont le prix d'achat des terrains.
- Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu le 26 juin 2015 émanant de trois propriétaires de la zone 5 et 6, le courrier stipulant leur refus de vente à la commune.
- Pour les terrains situés dans la zone 5 et 6, après délibération, le Conseil municipal décide de limiter l'étude d'urbanisation de cette zone aux parcelles communales qui s'y trouvent.

Le Conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité, ces propositions pour les secteurs 4, 5 et 6.

Divers

* Le Maire informe l'assemblée qu'un projet de création de crèche est actuellement en discussion à la CCLH.

* Le Maire informe l'assemblée qu'il devient impératif de trouver une solution pour le périscolaire. Il y aura prochainement une réunion entre les Maires du RPI afin d'en débattre et une enquête auprès des familles concernées sera lancée.

* Le Maire informe qu'il souhaite rappeler à la population les règles concernant le bruit les dimanche et jours fériés (utilisation d'outillage, tondeuse,...) La règle applicable est d'autoriser les travaux bruyants les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Il conviendra de vérifier s'il existe des horaires pour les soirs (s'il n'y a pas d'arrêtés municipaux à ce sujet)

* Le garde-corps devant l'église a été rallongé pour la somme de 1254 €HT.

* L'aire de jeu est terminée et utilisable. Il reste un problème avec la terre qui est à nu par endroits, il faut donc engazonner, à voir éventuellement avec des rouleaux (montant non défini pour l'instant). La livraison du city stade est prévue après le 14 juillet.

21 août 2015

N° 2015-26 : Mise en place d'une caution pour le dépôt de gravats

Décision d'instaurer le dépôt d'une caution de 500 € en cas de gros travaux nécessitant le dépôt de gravats sur le terrain nivelé récemment.

N° 2015-27 : Désaffectation du Presbytère

Considérant que le presbytère de Tromborn sis 18 A Route de Dalem, ne remplit plus ses fonctions d'origine puisqu'il n'est plus l'usage de l'évêché depuis plusieurs années, décision est prise d'engager la procédure de désaffectation par demande auprès de la préfecture.

N° 2015-28 : Prévision des coupes

Acceptation du programme de prévision des coupes proposé par l'ONF, à savoir les parcelles 10.a, 11, 12, 7-A pour un volume total de 441 stères.

Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères apparents pour les chauffages- chaudière et à 15 stères pour les poêles à bois ; ces portions étant attribuées par tirage au sort

Fixe le montant total de la taxe d'affouage à 11 € le stère pour les habitants de la commune et à 13 € le stère pour les habitants hors commune

N° 2015-32 : Lancement des consultations des entreprises relatives à la rénovation et restructuration de la mairie, de la salle des fêtes, de l'école et des logements.

Ce projet est présenté dans ce bulletin.

30 octobre 2015

N° 2015-35 : Modification de la Taxe d'Aménagement

Maintien la taxe d'Aménagement qui est actuellement à 2% (taux minimum).

N° 2015-36 : Renouvellement d'un contrat : passage en CDI

Décision de renouveler le contrat de Mme EHL Josiane à compter du 17 novembre 2015. Le nouveau contrat sera transformé en Contrat à Durée indéterminée pour 9/35^{ème} au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe (échelle 3), à l'échelon 5 (avec 8 mois d'ancienneté à cet échelon), IB 347, IM 325.

N° 2015-37 : Création d'un emploi d'ouvrier communal

Création d'un emploi d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20/35^{ème} pour les fonctions d'ouvrier communal à compter du 1^{er} novembre 2015.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, sur la base du 2^o échelon, IB 343, IM 324.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire, non titulaire ou sous forme de CAE (emploi aidé)

N° 2015-38 : Participation aux contrats labellisés

Le Maire explique à l'assemblée qu'il est possible que l'employeur verse une participation financière à ses agents au titre de la protection sociale complémentaire pour le risque santé et le risque prévoyance. Cette participation s'effectue sous certaines conditions.

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer à ce projet de versement d'une aide financière aux agents ayant un contrat labellisé et de soumettre ce projet au comité technique paritaire du Centre de Gestion

Accord à l'unanimité

N° 2015-43 : Lancement du terrain multisports

Le Maire explique à l'assemblée que le marché pour la fourniture et la pose du terrain multisports a fait l'objet d'une annulation simple car le co-contractant, la société Engel Aire de jeux est défaillante.

L'entreprise Métalu-Plast qui l'a fabriqué et le garde en stock, nous a orienté vers l'entreprise SES de Thionville qui monte ce type de terrain. Après consultation de SES, celle-ci propose la fourniture et le montage du terrain pour 27 500 €HT comme prévu initialement, mais il resterait à la charge de la Commune le terrassement de la plateforme.

Le Maire propose à l'assemblée de désigner l'entreprise SES pour la fourniture et la pose du terrain multisports, cependant, il conviendra de rajouter le terrassement aux frais prévus pour cette opération soit au final un montant de 30.500 €HT non compris la fourniture du laitier.

N° 2015-45 : Réforme territoriale

Le Maire expose le projet de fusion des communautés de communes proposé par le Préfet de Moselle. Il apparaît que la Communauté de Communes de La Houve devrait fusionner avec la Communauté de Communes du Warndt. Il demande à l'assemblée d'émettre un premier avis concernant cette proposition.

Le Conseil municipal, après délibération, rejette cette proposition et demande le rattachement de la CCLH à la Communauté de Communes du Bouzonvillois pour les motifs que la ville de Bouzonville est le bassin de vie des Trombornois.

N° 2015-46 : Achat d'un vidéoprojecteur pour l'école

Acquisition d'un Vidéoprojecteur Interactif pour un montant de 1.360 €HT.

N° 2015-47 : Loyers communaux 2016

Maintien des loyers des logements communaux au même niveau que précédemment à savoir

Etat Civil

Les Naissances



- BANAS Ezio le 20 Mai 2015
- WILZER Loup Sébastien Raphaël le 3 Juillet 2015

Les Décès

- Mme ZAGORSKI Louise le 25 Janvier 2015
- M. MESEMBOURG Gilbert le 9 Février 2015
- M. HANUS Louis le 25 Mars 2015
- Mme HENNIQUE Nathalie le 12 Mai 2015



Les Mariages

- Mme DETERS Emilie et M. MILBACH Nicolas le 13 Juin 2015



Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. JAGER Alexandre, Mme PUMA Cécile et leur enfant
- M. PAWLAH Jonathan
- M. DUBESSY Willy, Mme DUBESSY Marielle et leur enfant
- M. HUG Pierre et Mme MULLER Lydia
- Mme LEHNEN Sarah
- M. SOMEIL Jean Claude
- Mme WALKER Corine
- Mme SCHÄFER Corina
- M. PITZ Marc et Mme COSTE Sylvie
- M. BERNOTTI Stéphane
- M. SIGRIST Daniel, Mme KLEIN Cindy et leurs enfants

Les écoles du Regroupement

Ecole maternelle de Brettnach (40 élèves)

Petite et moyenne section : 21 élèves chez M^{me} Jolivalt

Moyenne et grande section : 19 élèves chez M^{me} Bourdin

N° de téléphone : 03.87.35.90.09

Ecole primaire d'Oberdorff (17 élèves) chez M^r Mathis

CP : 17 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

Ecole primaire de Château-Rouge (20 élèves) chez M^{me} Roger

CE1 : 12 élèves

CE2 : 8 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

Ecole primaire de Tromborn (24 élèves) chez M^{me} Baranowski-Caputo

CM1 : 10 élèves

CM2 : 14 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.98.68



Les réalisations de l'année



Grand nettoyage de printemps pour l'arrêt du bus du lotissement.

Mise aux normes des signalisations horizontales.

De nouveaux marquages au sol ont été créés.



Création d'une place spécifique pour les personnes à mobilité réduite, à l'église.

Un panneau de signalisation a également été installé.



Pose d'une barrière pour éviter les décharges sauvages.

Achat d'une nouvelle tondeuse.
(9 800 €HT dont 2 000 € de subvention)



Aire de Jeu et Terrain multisports



L'aire de jeu pour les petits a été installée pour les vacances scolaires de juillet-août. Cette opération a coûté 18 400 €HT.

Le Terrain multisports pour les ados, initialement prévu à l'installation en début juillet, devrait être livré prochainement. Le contrat signé avec l'entreprise a été annulé au profit d'une nouvelle société pour manquement au contrat. Le terrain multisports devrait coûter 27 500 € HT (sans le terrassement).

- Des subventions ont été demandées pour l'ensemble du projet (montant global de 45 900 €HT). La plupart des organismes d'Etat ont déjà répondu favorablement, ainsi, 60 % de ces dépenses seront financées de la manière suivante : (27 540 €)
 - Subvention de la Région Lorraine : 9 180 €
 - Fonds de Concours de la CCLH : 9 180 €
 - Dotation d'Equipement, DETR : 9 180 €
 - Fonds Propres de la Communes : 18 360 €

Le terrassement obligatoire pour la pose du terrain multisports s'élève à 4 015 €HT.

Réaménagement du bâtiment Mairie-Ecole-Salle des fêtes

Voici le projet de transformation de la Mairie-Ecole-Salle des fêtes.

Ce projet est actuellement en cours, une étude de faisabilité a été confiée à MATEC (Moselle Agence Technique) qui a évalué l'ampleur des travaux à 270 000 €HT prévisionnel.

Les travaux devraient commencer fin d'année 2016.



La vie communale

Déneigement des voies communales.
La Commune est dotée depuis quelques années
d'un saloir qui équipe le tracteur communal
et d'une lame de déneigement.



Mise à disposition de terreau devant le bâtiment communal.



Les après-midi récréatifs ont
démarré le mercredi 18 novembre.

Les personnes désirant y
participer seront les bienvenues.

Les manifestations communales



Deux élections organisées cette année.
Le vote des conseillers départementaux
en mars puis le vote des conseillers
régionaux en décembre.

Journée pour l'environnement.
Des déchets de tout genre ramassés à Tromborn !



Installation de l'Abbé Jean-Louis BARTHELME,
en succession du Père Robert GURTNER.

Le traditionnel Repas des Anciens a été organisé
à la Grange de Condé le dimanche 18 octobre.





Le 31 octobre, de petits monstres ont arpenté nos rues en espérant remplir leur sacoche de friandises.

Moment de recueillement aux Monument aux Morts, lors du dépôt de gerbe le 11 novembre.



Le Patron de la Lorraine est venu rencontrer les enfants de Tromborn accompagné par son ami le père fouettard.

Le jubilé du Père Louis

Arrivé à Tromborn il y a 39 ans, le Père Louis ECKERLE a fêté son jubilé d'Or le 5 juillet 2015.



Suite à la cérémonie, un vin d'honneur a été servi.

L'Amicale Villageoise

Dix ans que je suis le président de ***l'Amicale Villageoise de Tromborn.***

Un chiffre tout rond, plein de symboles. Dix ans marquent une nouvelle transition. Un anniversaire est l'instant idéal pour apprécier le chemin parcouru, et entamer d'un pas confiant l'année qui nous attend. Un anniversaire mérite toujours un moment de réflexion. Rappelons-nous les moments que nous avons appréciés, et faisons la paix avec ceux qui nous ont causé des difficultés.

La vie associative est un monde où se mêlent don de soi, générosité et esprit d'équipe. Je remercie tous les membres pour leur formidable dynamisme et leur engagement. Merci à la municipalité pour la mise à disposition des structures et pour cet esprit de solidarité.

L'Amicale Villageoise de Tromborn et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Que l'année 2016 soit belle et sereine pour chacun d'entre vous, en privilégiant la santé.

Bonne et heureuse Année 2016

Marcel Viertel

Président de l'Amicale Villageoise de Tromborn



Les différentes activités prévues pour l'année 2016 :

Le 07 Février : Concours de belote

Le 08 Mai : Concours de pétanque

Le 09 et 10 Juillet : Fête Patronale

Le 14 Juillet : Journée Foot à 15h00.

Avis aux amateurs !!

Le 26 Novembre : Soirée Beaujolais

Le Club Sports et Loisirs

Club Sports & Loisirs
TROMBORN



Correspondance :

BERNARD Alain

40, rue du Général De Gaulle

57320 TROMBORN

Tel : 06-89-85-22-50



Le comité du Club Sports et Loisirs élu lors de l'Assemblée Générale du 6/12/ 2014, s'est réuni pour attribuer les différentes fonctions :

Président : Alain BERNARD

Trésorier : Raphael RYDZIO

Secrétaire : Véronique BERNARD

Asseseurs : Catherine CONTELLY, Stéphane BANAS, Matthieu BERNARD, Christophe HUMBERT, Vincent ZIOLKOWSKI.

Vice-Président : Jean- Pascal KNORST

Trésorier- Adjoint : Anthony LAGERSIE

Secrétaire-Adjoint : Jonathan BARR

Les différentes manifestations organisées par le Club en 2015 ont rencontré un vif succès tant auprès des enfants que des adultes.



L'Assemblée Générale du 19 Décembre 2015, définira plus précisément les activités proposées pour l'année 2016 qui vous seront détaillées ultérieurement. Activités prévisionnelles pour 2016 :

- Carnaval des enfants : 9 Février 2016
- L'œuf est dans le pré : 25 Mars 2016
- Soirées à thèmes (harengs, jeux ou autres)
- Vide-Grenier
- Beaujolais Nouveau : 19 Novembre 2016

Le Club projette aussi d'organiser une marche et une sortie spectacle à Kirrwiller.

Le comité et les adhérents continueront d'animer la vie du village dans la limite de leurs moyens.

Au nom de tous les membres du Club Sports et Loisirs, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Noël, et nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour l'année 2016.

Le Président

Au P'tit Bonheur

**Au P'tit Bonheur Chambres d'hôtes
et table d'hôtes sur réservation**



**Accueil chaleureux
et chambres agréables**



**Petit-déjeuner
gourmand**



**Table du terroir
et menu fait maison**

Espace de convivialité



<https://sites.google.com/site/aupitbonheur57>

[Au P'tit Bonheur 57 - Facebook](#)

Renseignements : 06 87 13 95 49

La Communauté de communes de la Houve

Communauté de Communes de La Houve
tel : 03.87.81.37.97
fax : 03.87.81.15.86
cchouve@falckhargarten.fr
4 Rue de Creutzwald
57550 FALCK



Horaires d'ouverture

Lundi : 8h-12h ; 13h30-17h30
Mercredi : 8h – 12h
Vendredi : 8h- 12h ; 13h30-16h30



Petit rappel : Une benne est mise à disposition des habitants n'ayant pas les moyens matériels de transporter les objets encombrants destinés à la déchetterie.

Pour connaître les modalités de location, se renseigner en Mairie.

L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux habitants des communes de **Berviller, Château-Rouge, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Oberdorff, Rémering, Tromborn, Villing et Voelfling-lès-Bouzonville.**

Tout utilisateur doit se soumettre aux formalités de contrôle préalables, notamment la présentation de la carte d'accès (Carte Sydeme)

La déchetterie est ouverte 3 jours par semaine :

- Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Mercredi de 13h30 à 19h
- Samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

La première carte est remise gratuitement par la Mairie.
Les suivantes sont payantes (5 €)



***Les formulaires de demande de mensualisation des ordures
ménagères sont disponibles en Mairie***

Les chemins de randonnée



Des chemins de randonnée ont été définis par la Communauté de Communes de la Houve. La signalétique, déjà en place, a été faite par le Conseil Général de la Moselle et les tracés seront effectués par le Club Vosgien au printemps.

Voici la liste des chemins:

- Tromborn – Rémering – Tromborn : (11,10 km) Le Circuit des panoramas
- Berviller – Berus : (7 km) Le Chemin de la Frontière
- Villing – Leiding – Voelfling –les-Bouzonville : (11,90 km) Le Circuit des sentiers de la Zang
- Dalem : (4,9 km) Boucle des coucous
- Hargarten : (6,2 km) Le Circuit entre Bois et Jardins
- Falck : (6,7 km) Le Circuit de la Grande Saule
- Falck – Saint Christophe : (4,7 km) Le Circuit de la Madone

Des fascicules seront disponibles prochainement en Mairie.

La collecte multiflux

La distribution des sacs de tri a lieu deux fois par an (en avril et en octobre). La dotation est calculée pour 6 mois. En cas de manque, veuillez-vous adresser au bureau de la Communauté de Communes de La Houve (CCLH – 4 Rue de Creutzwald 57550 FALCK).

- **Que mettre dans mon sac vert ?**

Les bio déchets c'est-à-dire les restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc...), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc...), assiettes en carton, petit déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois

- **Que mettre dans mon sac orange ?**

Les recyclables c'est-à-dire les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastiques (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnettes, emballages en acier et en aluminium

- **Que mettre dans mon sac bleu ?**

Les résiduels c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans les sacs verts ou orange, entre autres films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chat) sacs et sachets plastiques, pots de beurre / crème/yaourt, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bains (disques démaquillants, etc...), vaisselle cassée, pot en terre cuite.

De temps en temps, des contrôles sont effectués par les services de ramassage. En cas de non-respect du tri (photos ci-dessous), le Sydeme se réserve le droit de ne plus ramasser les poubelles concernées.

Ces sacs contrôlés proviennent de la commune de Tromborn.

Ces photos, le Sydeme nous les envoie avec le numéro et l'adresse du propriétaire.



Règles de vie

Balayage et déneigement des trottoirs

Il est rappelé que le balayage et le déneigement des trottoirs sont du ressort du riverain. Depuis que la commune s'est dotée de moyens de salage, il n'y aura plus de sel dans les bacs et les riverains devront s'en procurer pour leurs besoins personnels.

Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété.

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et qu'aucune règle spécifique ne s'applique localement, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

<i>Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation</i>	
Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse,...) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

Village propre dans le respect des règles :

Un peu de civisme !!!

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1 que ces déjections doivent être ramassées.

Il est rappelé également conformément à l'article L 2212-2 l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

Tout contrevenant de ces règles s'inscrivant dans le non-respect sera dorénavant passible d'être verbalisé.



Photo prise en forêt.

Dépôt sauvage d'éternite



Déchets au terrain de foot.

N'y a-t-il donc pas assez de poubelles à disposition ?

Trottoir,



ou trottoir ?

Déjections canines : pensez à ramasser !

Il est également rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre et ne doit pas devenir un dépotoir. De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!

Nouvelles brèves

Se mettre au courant plus rapidement !

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc...)

Pour ce faire, veuillez remplir le bordereau ci-joint et le déposer en Mairie.

Elaboration de la carte communale

L'élaboration de la Carte Communale, document destiné à instaurer de nouvelles règles d'urbanisme sur la Commune, prend forme. Après de nombreuses réunions et discussions avec les propriétaires fonciers dont les terrains risquent de changer de statut, un premier projet est en cours de réalisation par le bureau d'études ITB de Marly. Une enquête publique sera ouverte ultérieurement.

Un périscolaire pour le Regroupement scolaire ?

Une étude conjointe avec les autres communes membres du regroupement scolaire est actuellement en cours afin de définir les besoins en garde périscolaire et méridienne sur l'ensemble des écoles et les coûts prévisionnels d'un tel service.

Une enquête sur les besoins a été distribuée aux parents d'élèves. Les familles intéressées n'ayant pas rempli le formulaire peuvent se faire connaître en Mairie.

Adhésion au SCoT de Val de Rosselle

La CCLH a décidé d'adhérer au SCoT Val de Rosselle (Schéma de Cohérence Territoriale). Le SCoT a pour objectif de maintenir une homogénéité des territoires tant au niveau environnemental qu'économique.

Fusion des Communautés de Communes

Dans le cadre de la loi NoTRE ayant pour objet la réforme territoriale, le Préfet de la Moselle a, dans un premier temps, élaboré un projet de fusion des Communautés de Communes. Dans son rapport du 15 octobre 2015, il propose la fusion de la Communauté de Communes de La Houve avec celle du Warndt. A compter de cette date, les communes disposent de trois mois pour émettre leur avis ou leur désir. Tromborn étant une commune limitrophe de la CCLH, le Conseil municipal rejette la proposition du Préfet.

Service militaire (18-25ans)

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet (www.defense.gouv.fr/smv), auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi. Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

Renseignements pratiques

ECOLE MATERNELLE

Il est rappelé que les inscriptions se feront pour l'école maternelle **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Pour le renouvellement ou une nouvelle demande, vous devez apporter :

- 2 photos d'identité réglementaires
- 1 justificatif de domicile (photocopie facture d'eau, d'électricité, de téléphone de moins de 6 mois)
- extrait d'acte de naissance ou livret de famille (uniquement pour une nouvelle demande)
- votre ancienne carte d'identité

Pensez à vérifier la date d'expiration. Un délai moyen de 1 mois est nécessaire.

DEMANDE DE PASSEPORT

Les demandeurs doivent déposer personnellement leur dossier à la mairie de l'une des Communes centres. Les Communes centres les plus proches sont Creutzwald, Boulay, et Bouzonville.

RECENSEMENT DES JEUNES POUR LE SERVICE NATIONAL

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Le recensement est obligatoire. La démarche est à effectuer au cours des 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire. La date de recensement ne peut, en aucun cas, être antérieure à la date anniversaire des 16 ans.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

La date limite d'inscription sur la liste électorale est le 31 décembre. Sont concernés les nouveaux arrivants dans la commune ainsi que les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 28 février.

COLUMBARIUM

A ce jour, 5 alvéoles cinéraires sont à disposition des familles intéressées. Le prix de concession d'une case d'une durée de 30 ans est fixé à 1200 €.

IMPOTS LOCAUX

Tous les contribuables exonérés de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière en 2014, le seront également en 2015 et 2016.

Si vous avez déjà payé : Vous serez remboursés après demande auprès du service des impôts.

Numéros Utiles

MAIRIE:

27 Rue du Maréchal Leclerc
57320 TROMBORN
Tél.03 87 35 92 76 Fax : 09 70 06 87 13
E mail : mairie.tromborn@orange.fr
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 16h à 19h

Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
MEDIGARDE : 0820 33 20 20

PRESBYTERE :

s'adresser à l'Abbé Jean Louis BARTHELME
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE
Tél.: 03 87 78 26 17
Permanence le jeudi de 16h00 à 18h00

GENDARMERIE DE CREUTZWALD : 03.87.93.96.47

Centre Opérationnel de la Gendarmerie de METZ : Tél. : 17

SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE

Tél.: 03 87 78 59 60
Service client Tél : 0977 409 438
Urgence Tél 0977 429 438

EDF Dépannage Tél.: 09 726 750 57

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse :

Les assurés des points d'accueil retraite de la CRAV (Creutzwald et Bouzonville) doivent, préalablement à leur visite, composer le 3960 du lundi au vendredi de 8H à 17H afin d'obtenir un RV

LA POSTE : ouverture des bureaux de

TETERCHEN :

Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H

FALCK :

S'adresser en Mairie de Falck

BOUZONVILLE :

Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H
Le samedi de 9 H à 12H

Permanences à la Communauté de Communes du Bouzonvillois

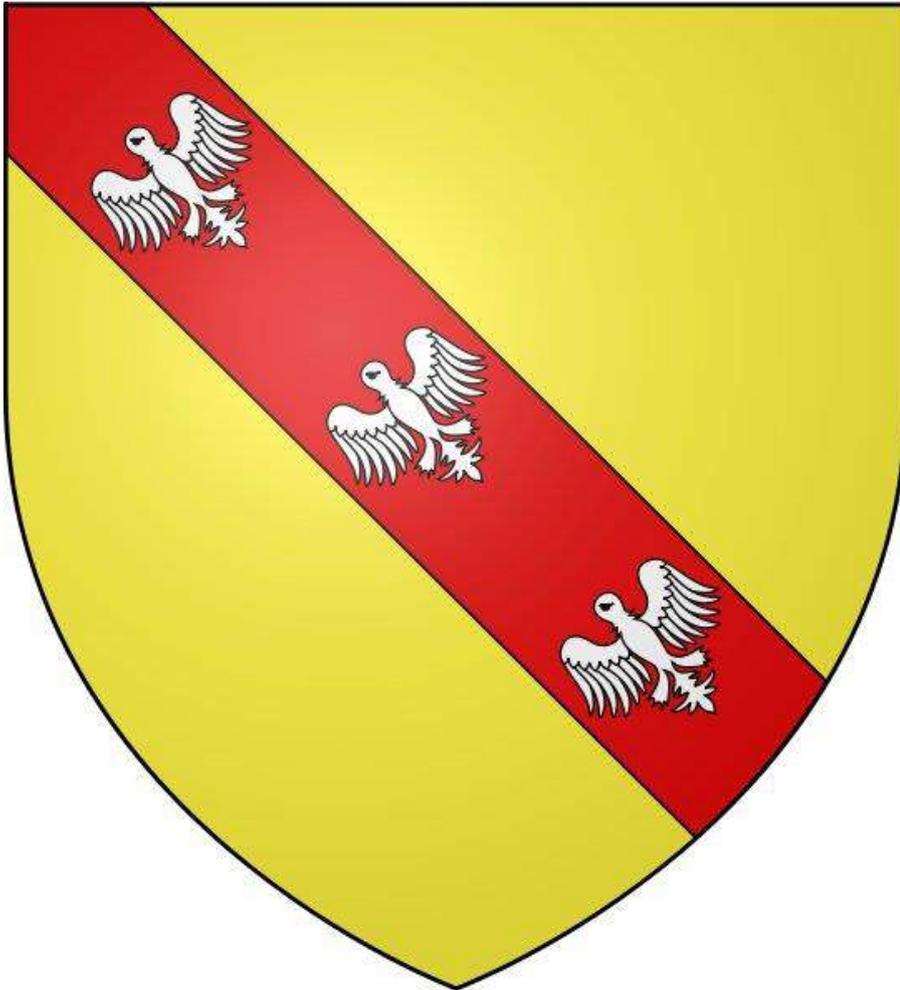


Mardi : 9h00 – 12h00
13h30 – 16h00
Vendredi : 9h00 – 11h30



Lundi 9h00 – 11h30

La Lorraine



Blason d'Or à la bande de gueule (couleur rouge)
chargée de trois alérions d'argent.

Ce sont les armes des Ducs de Lorraine.